



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place de l'Alliance Sahel et insécurité alimentaire

Question écrite n° 4033

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la mise en place de l'Alliance Sahel. Le conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017 a acté la création de cette alliance. Elle cible cinq pays, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Elle a pour objectif la coordination efficace de l'aide entre les différents bailleurs afin d'assurer des résultats rapides et de contribuer à la stabilisation de la zone et à l'élimination de la pauvreté. Cette alliance constitue donc un enjeu stratégique clé compte tenu de la multiplication des zones de tensions où insécurité et pauvreté s'alimentent mutuellement dans un contexte de stress environnemental. Le périmètre géographique s'avère particulièrement pertinent lorsque l'on se penche sur les chiffres fournis par le rapport mondial sur l'insécurité alimentaire. On observe en effet que 11,4 millions de personnes sont sous-alimentées au Sahel, ce qui représente 15 % de la population totale de la région. Un constat préoccupant sachant que l'Afrique perd en moyenne 11 % de son PIB à cause de la sous-nutrition. Une politique de développement et de lutte contre la pauvreté efficace a donc comme prérequis une politique de lutte contre la sous-nutrition importante. Aussi, alors que l'Alliance pour le Sahel permet à chaque bailleur de s'engager comme chef de file sur une thématique spécifique et que « l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire » constitue l'un de ses cinq secteurs clés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles actions en faveur de ce pilier, la France envisage de mettre en œuvre dans le cadre de cette alliance.

Texte de la réponse

L'Alliance pour le Sahel vise essentiellement à mieux coordonner les grands bailleurs du Sahel pour accélérer la mise en œuvre de l'aide et la rendre plus efficace. Dans une logique de redevabilité réciproque, les bailleurs et les pays bénéficiaires du G5 s'engageront sur des indicateurs partagés. Pour ce qui est du secteur agriculture, développement rural et sécurité alimentaire, c'est la Banque africaine de développement qui est chef de file. L'Agence française de développement (AFD) participe aux travaux de définition des indicateurs et adaptera ses actions en vue de leur donner corps et le cas échéant les renforcer. D'ores et déjà, l'AFD est un des acteurs les plus importants sur ce domaine. Au Burkina Faso, elle a par exemple 40 millions d'euros de projets en cours. Au Niger, elle investit 37 millions d'euros sur des pôles ruraux à Agadez et Tahoua et a pu obtenir 30 millions d'euros supplémentaires du Fonds fiduciaire de l'UE (FFU) pour ce projet. L'AFD soutient notamment des actions d'agriculture durable (agro-écologie : agriculture familiale) qui dans une région à 80 % rurale favorisent la sécurité alimentaire, permettent aux familles de se soigner et de s'éduquer et permettent la requalification des sols et l'adaptation au changement climatique. L'expertise française (IRD et CIRAD notamment), reconnue et active par de nombreux projets de recherche sur le terrain sahélien, est en outre disponible pour aider les bailleurs de l'Alliance pour le Sahel à affiner leur vision des enjeux ("fact evidence based approach") et à assurer leur évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4033

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6485

Réponse publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1695